

Séance du Grand Conseil

Mardi 27 mars 2018

de 10 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Atelier de formation "Faisons le plein d'acouet!" de 9h00 à 9h45 à la Salle du Bicentenaire

Groupe Développement durable de 12h15 à 13h45 à la Buvette

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications (YR) Madame la Présidente souhaite un joyeux anniversaire à M. le député Laurent Miéville.			
	2.	Dépôts Interpellations: Thierry Dubois, Maurice Mischler, Nicolas Rochat Fernandez, Amélie Cherbuin, Jean Tschopp, Alexandre Démétriadès, Catherine Labouchère, Vassilis Vénizélos, Vassilis Vénizélos, Vassilis Vénizélos, Vincent Keller, Motions: Christian van Singer, Anne Baehler Bech, Nicolas Croci-Torti, Andreas Wüthrich Postulats: Christian van Singer, Anne-Laure Botteron, Nathalie Jaccard, Carine Carvalho, Pauline Tafelmacher, Didier Lohri, Martine Meldem, Maurice Neyroud, Patrick Simonin, Résolution: Fabienne Freymond Cantone. Simple question: Alexandre Rydlo.			
RENV-CE	3.	(18_INT_142) Interpellation Monique Ryf et consorts - Mineurs non accompagnés: quels moyens sont mis en oeuvre pour leur assurer un avenir ? (Pas de développement)			
RENV-CE	4.	(18_INT_144) Interpellation Anne-Laure Botteron - Démantèlement du service routier du LEB. Quid des actifs de l'entreprise ? (Pas de développement)			
RENV-CE	5.	(18_INT_145) Interpellation Marion Wahlen et consorts - Réponse à l'urgence : où en est-on ? (Pas de développement)			
RENV-CE	6.	(18_INT_140) Interpellation Jean-Michel Dolivo et consort - Garde médicale ambulatoire : un bouleversement dès 2019, pour quelles raisons et avec quelles conséquences ? (Développement)			

Séance du Grand Conseil

Mardi 27 mars 2018

de 10 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	7.	(18_INT_141) Interpellation Philippe Liniger - Combien ça coûte, l'énergie ? (Développement)			
RENV-CE	8.	(18_INT_143) Interpellation Axel Marion et consorts - Quel accompagnement face à l'introduction du RGPD en mai prochain ? (Développement)			
RENV-CE	9.	(18_INT_146) Interpellation Séverine Evéquo et consorts - Quelle stratégie 2018 d'encadrement des réfugiés mineurs non accompagnés (RMNA) dans le canton de Vaud ? (Développement)			
RENV-CE	10.	(18_INT_147) Interpellation Josephine Byrne Garelli et consorts - Quel est l'impact de l'augmentation des soins à domicile sur la réduction des hospitalisations et les entrées en EMS ? (Développement)			
RENV-COM	11.	(18_POS_042) Postulat Roxanne Meyer Keller et consorts - Pour plus de clarté lors des fouilles archéologie - transparence du processus et des coûts (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	12.	<p>(323) Exposé des motifs et projets de lois modifiant</p> <ul style="list-style-type: none"> - la partie aménagement du territoire (art. 1 à 79) de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 4 décembre 1985 (LATC) - la loi sur les impôts directs cantonaux du 4 juillet 2000 - la loi forestière du 8 mai 2012 - la loi sur les routes du 10 décembre 1991 <p>et</p> <p>Rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur le postulat de la Commission de gestion suite au refus par le Grand Conseil de la seconde réponse du Conseil d'Etat à la 2e observation présentée dans le cadre du Département de l'économie (DEC) intitulée Lenteurs administratives au Service du développement territorial - sur le postulat Vassilis Venizelos et consorts - Pour une simplification des procédures relatives aux plans directeurs régionaux - sur le postulat Régis Courdesse et consorts pour supprimer toute trace du Plan de quartier de compétence municipale de la législation vaudoise - sur le postulat Fabienne Freymond Cantone et consorts concernant la dynamisation de la construction de logements - Il n'y a pas que l'initiative de l'ASLOCA ou le contre-projet du Conseil d'Etat qui peuvent faire avancer les choses - sur le postulat Stéphane Rezso et consorts - Quand trop de taxes tuent les taxes ou pour que la LAT ne pénalise pas les communes <p>et</p> <p>Réponses du Conseil d'Etat au Grand Conseil</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'interpellation Anne Baehler Bech - Disponibilité des terrains constructibles : quelles applications de l'article 15a alinéa 2 LAT ? - à l'interpellation Stéphane Rezso et consorts - Le Monopoly : le futur jeu de la LAT ? - à la question Alexandre Rydlo - Qui contrôle la mise à jour régulière des Plans directeurs communaux ? (suite des débats) (2ème débat) <p>(2ème débat, suite des débats) : LATC : une motion d'ordre Venizelos, soutenue par 20 députés, demandant de rouvrir la discussion sur l'art. 51, voté lors de la séance du 20 mars est refusée par 59 oui, 73 non et 7 abstentions. Art. 52, 53, 54, 55, 56, 57 acceptés sans discussion. Art. 58, al. 2, amdt Mahaim refusé par 58 oui, 74 non et 5 abstentions. Art. 58 amendé accepté. Art. 59. 60. 61. 62. 63. 64 acceptés sans</p>	DTE.	Richard C. (Majorité), Labouchère C. (Minorité), Schwaar V. (Minorité)	

Séance du Grand Conseil

Mardi 27 mars 2018

de 10 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		discussion. Art. 65, al. 1, lit b, amdt Schwaar accepté à une large majorité; amdt Lohri refusé par 58 oui et 76 non ; lit. e, amdt Chollet accepté par 110 oui, 3 non et 19 abstentions; al. 2, amdt Induni refusé par 52 oui, 83 non et 1 abstention; al. 3 (réintroduction), amdt Induni refusé par 52 oui et 82 non. Art. 65 amendé accepté par 90 oui, 2 non et 43 abstentions. Art. 66, al. 1, lit. c (nouvelle), amdt Venizelos refusé par 57 oui, 74 non et 1 abstention. Art. 66 non amendé accepté. Art.67, al. 4, amdt Buffat (oui), opposé à amdt Paccaud (non) : l'amdt Buffat est préféré par 72 oui, 58 non et 1 abstention. Au vote pour lui-même, l'amdt Buffat est accepté par 73 oui, 56 non et 2 abstentions. Art. 67 amendé accepté par 73 oui, 40 non et 15 abstentions. Art. 68, al. al. 2bis (nouveau), amdt Courdesse accepté à l'unanimité. Art. 68 amendé accepté. Art. 69, al. 1 et 2, amdt Buffat accepté à l'unanimité. Art. 69 amendé accepté à l'unanimité. Art 70, 71, 72 et 132 acceptés sans discussion. Art. 2 accepté. Art. 3, al. 4 (dispositions transitoires), sous-amdt Courdesse à l'amdt Buffat accepté par 81 oui, 52 non et 1 abstention. Amdt Buffat sous-amendé accepté par 79 oui, 49 non et 2 abstentions. Amdt Venizelos (suppression al. 4) refusé par 50 oui, 80 non et 1 abstention. Art. 3 amendé accepté par 77 oui, 40 non et 8 abstentions. Art. 4 accepté sans discussion. Fin du 2e débat. 3e débat à suivre LI : art. 70, lit k nouvelle, amdt Ravenel accepté par 76 oui, 51 non et 5 abstentions ; art. 70 amendé accepté par 77 oui, 36 non et 14 abstentions; art. 2 accepté. Fin du 2e débat. 3ème débat à suivre. LVLFO : art. 21 et 2 acceptés. Fin du 2e débat. Le vote final sur le projet de loi se fera à l'issue des 3ème débats LATC et LI. LRou : art. 9, 13 et 2 acceptés. 2. Fin du 2e débat. Le vote final sur le projet de loi se fera à l'issue des 3ème débats LATC et LI.			
TRAITE	13.	(25) Programme de législature 2017-2022 du Conseil d'Etat Après une discussion générale sur l'ensemble du document, le Grand Conseil prend acte du Programme de législature 2017-2022 du Conseil d'Etat par 103 oui, 7 non et 9 abstentions..	DIRH	Bolay G.P. (Majorité), Dolivo J.M. (Minorité)	

Séance du Grand Conseil

Mardi 27 mars 2018

de 10 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	14.	(50) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 14'500'000.- pour financer des travaux d'entretien de revêtements bitumineux, et maintenir la sécurité et la qualité des routes cantonales (1er débat) (1er débat) : entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 3 acceptés sans discussion. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat (majorité des ¾ requise) est acceptée par 98 oui, 4 non et 4 abstentions. (2ème débat) : art. 1 à 3 acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final (majorité absolue requise), le projet de décret est adopté à l'unanimité.	DIRH.	Thuillard J.F.	
OA	15.	(335) Préavis du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'Initiative législative Marc-Olivier Buffat et consorts concernant la diversité des médias - Indépendance radio et télévision Lors des discussions en séance de commission, il est ressorti que l'initiative ayant déjà atteint ses buts, le Conseil d'Etat est exceptionnellement autorisé à ne pas présenter de projet de décret. Ainsi, au vote, le préavis du Conseil d'Etat à l'initiative Marc-Olivier Buffat est adopté à la majorité avec quelques avis contraires et abstentions.	DIRH	Jaccoud J.	
RENV-CE	16.	(17_POS_238) Postulat Valérie Induni et consorts - Pour un vrai soutien à la presse et aux médias Les conclusions du rapport de la commission (prise en considération partielle du postulat) sont adoptées à la majorité avec quelques avis contraires et abstentions.	DIRH, DEIS	Jaccoud J.	
RENV-T	17.	(380) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 11 septembre 2007 sur la protection des données personnelles et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Michel Miéville et consorts - Big Brother dans votre jardin , c'est pour demain ! Que pense faire le Conseil d'Etat (1er débat)	DIRH	Rezso S.	17/04/2018

Séance du Grand Conseil

Mardi 27 mars 2018

de 10 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	18.	(16_INT_640) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Marc-Olivier Buffat - Cargo souterrain - Quelle stratégie et participation d'investissement pour le canton de Vaud ?	DIRH.		17/04/2018
RENV-T	19.	(17_INT_681) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Yvan Pahud et consorts - Transfert du rail à la route avec l'abandon du trafic marchandises sur les lignes Travys. Quelles conséquences économiques et surtout écologiques pour le Nord-Vaudois ?	DIRH.		17/04/2018
RENV-T	20.	(17_INT_684) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Nicolas Croci-Torti et consorts - Mobilis : qui sont les gagnants, qui sont les perdants ?	DIRH.		17/04/2018
RENV-T	21.	(17_INT_673) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Laurent Miéville et consorts au nom du groupe vert'libéral - A quand la mise en pratique des solutions existantes pour faire sauter les bouchons autoroutiers ?	DIRH.		17/04/2018
RENV-T	22.	(32) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le Postulat Raphaël Mahaim et consorts - Encourager le covoiturage	DIRH.	Thuillard J.F.	17/04/2018
RENV-T	23.	(17_POS_005) Postulat François Pointet et consorts au nom du groupe Vert'libéral - Mobilité 4.0 : plus de mobilité pour moins de béton	DIRH.	Thuillard J.F.	17/04/2018
RENV-T	24.	(17_INT_018) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Vincent Keller et consorts - La Poste ferme des agences, Car Postal va-t-elle réduire ses dessertes ?	DIRH.		17/04/2018

Séance du Grand Conseil

Mardi 27 mars 2018

de 10 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	25.	(17_INT_695) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Susanne Jungclaus Delarze et consort - Desserte de l'hôpital Riviera Chablais et prolongement de la ligne VMCV 201	DIRH.		17/04/2018

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :